

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nice, le 20/11/2025

La CCI Nice Côte d'Azur, première CCI de France labellisée ENGAGÉ RSE – AFNOR

Le Label Engagé RSE de l'AFNOR, fondé sur la norme internationale ISO 26000, est un label de référence pour évaluer la maturité des engagements sociaux, environnementaux et économiques, tout en valorisant les bonnes pratiques auprès des parties prenantes. Jeudi 20 novembre 2025, la CCI Nice Côte d'Azur a officiellement reçu le label engagé RSE de l'AFNOR. Elle devient ainsi la 1^{ère} CCI de France à être labellisée ENGAGE RSE avec AFNOR Certification. L'évaluation, qui repose sur 47 critères répartis en 8 thématiques, couvre des domaines tels que la gouvernance, les ressources humaines, l'impact environnemental, l'ancrage territorial ou encore la performance économique.

Reconnaissance d'une démarche structurée et cohérente et engagée depuis plus de 18 mois, le label Engagé RSE vient compléter les certifications déjà obtenues par la CCI Nice Côte d'Azur dans ses établissements, avec QUALIOPI pour la formation et PORTS PROPRES pour les ports de Golfe-Juan, Gallice et Vauban. Son périmètre couvre toutes les activités de la CCI du service aux entreprises en passant par la formation et la gestion portuaire.

Pour Jean-Pierre Savarino, Président de la CCI Nice Côte d'Azur : « *L'obtention du label Engagé RSE constitue une reconnaissance pour l'action concrète que nous menons au quotidien dans l'accompagnement des entreprises à adopter une démarche responsable et durable. La CCI Nice Côte d'Azur a beaucoup évolué ces dernières années et est devenue une entreprise publique performante, moderne et humaine dont les actions prennent systématiquement en compte, par-delà l'intérêt général, les trois piliers de la RSE : l'environnement, l'économie et le social.* »



Pour Franck Scarlatti, Directeur Général de la CCI Nice Côte d'Azur : « *La CCI Nice Côte d'Azur accompagne, dans le cadre de ses missions de service public, les entreprises de son territoire dans leur démarche RSE. Cette labellisation a valeur d'exemplarité et permet d'accroître sa crédibilité dans l'exercice de ses activités. Par des pratiques durables différenciantes et une anticipation des réglementations, la CCI dispose d'un nouvel atout dans le cadre des procédures de mises en concurrence tout en développant sa marque employeur* »

Contact presse :

Catherine Jacques, T. 04 93 13 73 96, catherine.jacques@cote-azur.cci.fr

Magali Angeli, T. 04 93 13 74 06, magali.angeli@cote-azur.cci.fr